# Reflets sur la Hem

## LE DOSSIER

# La prévention des inondations

## Il paraît qu'on peut être informé du risque de crue de la Hem sur Internet ?

ter brèves...

Oui, vous pouvez connaître l'état de la Hem en consultant le site www. vigicrues.ecologie.gouv.fr.

La Hem fait désormais partie des cours d'eau sur veillés en permanence par le service de prévision des crues (SPC). Le SPC collecte automatiquement les niveaux et les débits mesurés sur le cours d'eau, à Guémy et Recques-sur-Hem, ainsi que les prévisions météo. Ces données brutes sont analysées et alimentent le site « vigicrues » auquel vous pouvez accéder via Internet. Vous y verrez la Hem colorée en fonction du risque de crue avec un commentaire décrivant la situation du moment et les évolutions prévues.

En cas de dépassement d'un seuil prédéfini, le service de prévention des crues alerte le Préfet qui relaie l'information aux maires concernés. Le SPC est un service de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr



Ce dossier de la lettre d'information « Reflets sur la Hem » était en préparation quand se sont produites les crues catastrophiques de la fin novembre. 2006, 2009 : deux crues « historiques » en 3 ans ! Les inondations sont bien notre souci numéro l.

Soyons clairs: les événements climatiques exceptionnels ne sont pas maîtrisables et LA solution réglant définitivement le problème n'existe pas. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille baisser les bras. Dans le cadre du contrat de rivière, le Symvahem a engagé la création de zones d'expansion des crues et d'aménagements de lutte contre le ruissellement. Il y a urgence, c'est sûr, mais

il ne faut pas faire n'importe quoi pour autant. Parce que ces travaux coûtent cher et que, en matière d'hydraulique, les choses ne sont pas simples. Il ne faudrait pas que le remède soit inefficace ou qu'il ne crée d'autres problèmes!



Recques-sur-Hem - Novembre 2009

## C'est quoi une zone d'expansion des crues ?

C'est une zone où se répandent les eaux lors du débordement du cours d'eau. Elle permet de stocker de l'eau en début de crue et de différer son écoulement, de sorte à éviter ou limiter l'arrivée massive d'eau en aval. Il s'agit en général de prairies qui restent utilisables en dehors des périodes de débordement. Ce sont des zones où l'inondation peut se faire sans risque pour les biens et les personnes.

## Combien y aura t-il de zones d'expansion des crues dans la vallée de la Hem?

Uncabinetspécialiséaétéchargéde trouver des solutions pour stocker en amont 200 000 m³. Après des modélisations hydrauliques, des études sur le terrain et des réunions de concertation, 15 sites ont été identifiés, bien répartis sur les différents secteurs et notamment les affluents amonts.



localisation des zones d'expansion des crues potentielles

#### Quand ces zones serontelles créées ?

Pour l'instant, le souhait du Symvahem est de trouver un accord amiable avec les propriétaires et exploitants afin que personne ne soit perdant. Sur les sites pour les quels il y a eu un accord préalable, les études techniques complémentaires sont en cours. Une fois les projets définis, ils seront présentés une nouvelle fois aux propriétaires et aux exploitants afin de définir en concertation les termes d'un accord définitif. Les demandes d'autorisations administratives viendront ensuite...

Bref, c'est un véritable marathon. Mais si en plus le propriétaire ou l'exploitant d'un terrain pressenti refuse le projet (ce qui est le cas actuellement sur plusieurs sites), il faudra soit trouver un autre site potentiel, soit recourir à une déclaration d'utilité publique, procédure administrative longue et complexe.

## Pourquoi certaines zones sont éloignées du cours d'eau?

Ces zones sont destinées à la rétention des eaux de ruissellement lors des fortes pluies. Elles contribueront à diminuer l'apport d'eau à la rivière encas d'inondation et permettront d'atténuer localement certains problèmes hydrauliques.

## Qu'est-ce qui est fait pour maîtriser le ruissellement et l'érosion des sols ?

Le relief, la nature des sols et certaines pratiques culturales favorisent le ruissellement et l'érosion des sols. Nous avons localisé ces zones vulnérables dans la vallée de la Hem. Un autre bureau d'études travaille actuellement avec les agriculteurs afin de proposer des aménagements dits « d'hydraulique douce ». Il s'agit de talus, de haies, de bandes enherbées ou de diguettes végétales qui ralentissent l'eau, lui permettent de s'infiltrer, limitant ainsi le ravinement et l'érosion des bonnes terres.

C'est la multiplication des aménagements dès l'amont qui garantira l'efficacité de ce programme.



Posées en travers de la pente, les diguettes végétales limitent l'érosion des sols et favorisent l'infiltration

## Les brèves...

### J'ai entendu parler d'un PPRI en cours d'approbation. Qu'est-ce que c'est?

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) est un document prescrit par le Préfet du département. Celui ci concerne la prévention du risque d'inondation lié aux crues de la Hem. Il vise à renforcer la sécurité des personnes, limiter les dommages aux biens et auxactivités, éviterunaccroissement des dommages dans le futur et assurer le libre écoulement des eaux et la conservation des champs d'expansion des crues.

Le PPRI de la Hem prévoit des restrictions et des prescriptions à l'utilisation et à l'occupation des sols en fonction de cinq zones réglementaires. Il est consultable en mairie.



« Moulin de Recques-sur-Hem »

#### De grands migrateurs dans la Hem

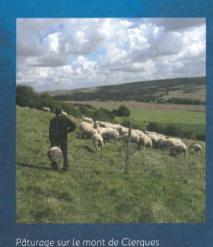
Chaque année, l'ONEMA\* mène des opérations de suivi du peuplement de poissons dans la Hem. La dernière campagne de 2008 a révélé la présence de jeunes saumons atlantiques. Ils se font de plus en plus rares dans nos cours d'eau. Leur présence montre bien que l'espèce s'est reproduite dans la Hem et rappelle l'importance d'aménager les ouvrages qui constituent un obstacle infranchissable pour ces grands migrateurs.

\*Office national de l'eau et des milieux aquatiques

## Les brèves...

#### Des moutons sur les coteaux

Elément important du paysage de la vallée de la Hem. les coteaux calcaires sont des milieux importants pour la biodiversité. préservés pendant des années par les bergers et leurs troupeaux. Le pâturage par les moutons favorise en effet la présence d'une flore et d'une faune spécifiques à ces monts : orchidées, genévriers, etc. L'opération « le sillon des artistes » menée en partenariat avec la communauté de communes de la région d'Ardres et de la vallée de la Hem, participe à la revalorisation des coteaux comme paysages ouverts et d'une histoire locale marquée par le pastoralisme.



## de l'éco-habitant de la Hem

Les sols imperméabilisés sont une catastrophe en cas de fortes pluies car ils collectent l'eau sur une grande surface et la dirigent illico vers la rivière. Si chaque habitant de la vallée de la Hem retenait l'eau qui tombe chez lui, cela limiterait considérablement les crues. Préférez les sols perméables comme les graviers ou les pavés autobloquants (non posés sur

une dalle béton !). Récupérez l'eau de pluie dans des citernes. Plantez des haies (d'essences locales, bien sûr!)...

LE PETIT CONSEIL

Pour en savoir plus: www.adopta.free.fr (site de l'Association Douaisienne pour la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales)

### QUESTION / REPONSE

## C'est quoi le contrat de rivière ?

C'est un projet commun aux 23 communes du bassin de la Hem afin de mieux gérer l'eau à l'échelle de la vallée, préserver durablement la qualité de la Hem et de ses affluents, et mettre en valeur les potentialités paysagères et touristiques de la vallée. Pour atteindre ces objectifs, un programme d'actions a été élaboré autour de différentes thématiques : la reconquête de la qualité des eaux,

la gestion écologique et paysagère du cours d'eau et la prévention des inondations. Cette démarche initiée en 2000 est animée par le Parc naturel régional. Le 17 juin 2006, le contrat de rivière est officiellement signé à Clerques. La mise en œuvre de ces actions nécessite la création d'une structure juridique adéquate permettant notamment une solidarité financière sur le territoire.

## C'est quoi le SYMVAHEM ?

Les quatre communautés de communes concernées par la Hem\* se sont ainsi regroupées au sein du SYndicat Mixte de la VAllée de la **HEM** en octobre 2008 afin de pouvoir agir collectivement sur la totalité du bassin de la Hem et de créer une solidarité entre les communes de

l'amont et celles de l'aval autour d'enjeux d'intérêt général. Le SYMVAHEM a pour objet la mise en œuvre des actions du contrat de rivière de la Hem et notamment la réalisation des travaux visant à prévenir les inondations.

\*Communautés de communes du Pays de Lumbres, des Trois-Pays, de la Région d'Ardres et de la vallée de la Hem, de la Région d'Audruica)

## Pour tous renseignements complémentaires, : Animatrice du contrat de rivière de la Hem: n'hésitez pas à nous contacter : : Stéphanie GONDRY

PARC NATUREL REGIONAL des Caps et Marais d'Opale : Tél. 03 21 87 90 90

BP 22 - 62142 COLEMBERT : sgondry@parc-opale.fr

Le Contrat de rivière est une initiative des 4 communautés de communes de la vallée de la Hem, animée et coordonnée par le parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale avec une participation financière de l'Etat, l'Agence de l'Eau, le Conseil général du Pas-de-Calais et le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais.

#### SYMVAHEM

75 rue de la Chapelle - 62890 Recques-sur-Hem - Tel : 03 21 35 60 53 - symvahem@orange.fr



















Dépot légal en cours - N° ISSN en cours Tirage: 6200 exemplaires

... et les 23 communes de la Vallée de la Hem

Directeur de la publication : Philippe Defurnes Photos: F.Mulet, C.Pette, S.Gondry, P.levisse, I.Damay

Cartes: Haskoning France Conception et réalisation :

**ESSENCESRAFIK** 



Numéro 4 - FEVRIER 2010

# Reflets. Sur la Hem



## L'éditorial

**ALAUNE** 

Le dossier

P. 2/3

Un programme d'actions alobal pour la prévention des inondations

Qu'est-ce que le SYMVAHEM

novembre ont été catastrophiques pour des dizaines de familles. Certes lors de phénomène de telle ampleur, il est quasiment impossible d'éviter le débordement de la Hem. Mais rares sont les années où la Hem n'est pas sortie de son lit, provoquant l'angoisse de celles et ceux qui ont été touchés par le passé. Angoisse

Les inondations subies par la plupart des communes de la vallée de la Hem fin

qui se transforme en colère ou en découragement quand les eaux boueuses viennent anéantir, une fois de plus, les efforts faits pour effacer les traces de la dernière inondation. Souvent, ce sont seulement les deux qu trois mètres cubes/seconde excédentaires qui provoquent la catastrophe.

C'est pourquoi le Parc naturel régional a initié avec les quatre communautés de communes du territoire le contrat de rivière de la Hem . Il constitue une démarche favorisant la mobilisation de tous les partenaires notamment financiers autour des grands enjeux de la vallée, en premier lieu celui des inondations.

C'est prioritairement la maîtrise de ce trop-plein que s'est fixé comme objectif le SYMVAHEM, syndicat chargé de mettre en œuvre le contrat de rivière. Les moyens d'agir sont connus : favoriser l'écoulement en aval (le curage du Meulestrom à l'écluse d'Hennuin a déjà démontré ses bienfaits même si le dépôt d'alluvions se reforme) et limiter l'arrivée massive de l'eau. Pour ce dernier point, deux types d'actions sont envisagés : lutter contre le ruissellement et stocker une partie de l'eau en amont dans des « zones d'expansion des crues » (ZEC). Ces aménagements passent nécessairement par des accords avec les propriétaires et les exploitants des terrains concernés, en prévoyant une juste compensation pour les préjudices subis.

Depuis avril 2009, date à laquelle le SYMVAHEM a enfin disposé d'un (petit) budget, les élus ont travaillé et obtenu les premières subventions, ont fait intervenir dès qu'ils ont pu, des spécialistes pour les études topographiques et géotechniques, rencontré les agriculteurs, engagé les premières actions concrètes, notamment au niveau du ruissellement... La procédure est difficile donc longue car l'intérêt général se heurte souvent au principe de la propriété privée et de la notion d'intérêt particulier. La réussite d'un tel projet passe donc par l'implication de tous les acteurs du territoire.



Le président **Christian PETTE** 



Le président du contrat de rivière de la Hem Yves BEUGNET Maire de POLINCOVE

